



Procès-verbal de la réunion de la Commission  
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue  
les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2023

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue en personne et virtuellement le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023, à compter de 9 h (HE), et le jeudi 2 novembre 2023, à compter de 9 h (HE), à la salle Outaouais, 140, promenade du Portage, Phase IV, Gatineau (Québec). La réunion a été diffusée en direct sur le site Web de la CCSN, et des archives vidéo y sont également disponibles.

Présents :

T. Berube, président par intérim  
R. Kahgee  
M. Lacroix  
V. Remenda

M. Young, registraire de la Commission par intérim  
L. Thiele, avocate générale principale  
R. Dranga, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : K. Murthy, A. Levine, E. Dagher, K. Ross, W. Islam, J. Lam, M. Fabian Mendoza, T. Tarekegn, C. Cattrysse, M. Gerrish, M. DeJong, B. Nguyen, C. Howden, A. Viktorov, M. Hornof, D. Carriere, B. Torrie, D. Beaton, A. Stewart, N. Tran, A. Salway, K. Owen-Whitred, E. Lemoine, C. Pike, S. Faille, L. Jobin, A. McAllister, H. Tadros, K. Peters, R. Froess, M. Hitchon et B. Gracie

D'autres personnes contribuent à la réunion :

Laboratoires Nucléaires Canadiens : J. McBrearty, A. Tisler, G. Dolinar, M. Steedman, M. Vickerd, M. MacKay, A. Bilton, B. Wilcox et C. Clark

Énergie atomique du Canada limitée : J. Cameron, F. Dermarkar et A. MacDonald

Bruce Power : M. Burton

Énergie NB : N. Reicker

Ontario Power Generation : C. Axler

Santé Canada : D. Quayle

Ressources naturelles Canada : R. Giurgius

### Constitution

1. Étant donné que l'avis de convocation, le document à l'intention des commissaires ([CMD](#) 23-M43) a été envoyé en bonne et due forme et qu'il y a quorum des commissaires<sup>1</sup>, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. Les documents suivants ont été remis aux commissaires : [CMD 23-M30](#) à [CMD 23-M32](#), [CMD 23-M39](#), [CMD 23-M40](#), [CMD 23-M44](#) à [CMD 23-M46](#). Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du présent procès-verbal.

### Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour révisé, [CMD 23-M44.A](#), est adopté tel qu'il est présenté.

### Président et registraire

4. Le président par intérim agit à titre de président de la réunion de la Commission, aidé de M. Young, registraire de la Commission par intérim.

### Programme de financement des participants

5. Dans ses [avis de participation à une réunion de la Commission](#), la CCSN a invité le public à intervenir des façons suivantes :
  - en présentant un mémoire concernant le *Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022*
  - en présentant un mémoire accompagné facultativement d'une présentation orale concernant le *Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022* et le rapport de mi-parcours pour le site des Laboratoires de Chalk River des LNC

Dans un esprit de réconciliation et en reconnaissance de la tradition orale autochtone de partage des connaissances, les Nations et communautés autochtones ont été invitées à faire des présentations orales sur les rapports de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN. La CCSN a annoncé la disponibilité de fonds, par l'entremise du [Programme de financement des participants \(PFP\)](#), afin d'aider à l'examen de ces rapports et du

---

<sup>1</sup> Les commissaires A. Hardie et J. Hopwood, nommés le 25 septembre 2023, n'ont pas participé à la réunion.

rapport de mi-parcours des LNC. Un [comité d'examen de l'aide financière](#), indépendant de la CCSN, a examiné les demandes de financement et a formulé des recommandations sur l'octroi d'une aide financière aux demandeurs admissibles.

## **POINTS D'INFORMATION**

### **Mise à jour sur les programmes de consultation et de mobilisation de la CCSN**

6. Le personnel de la CCSN livre une mise à jour et un exposé sur les programmes de consultation et de mobilisation des Autochtones de la CCSN ([CMD 23-M46](#)). Au cours de l'exposé, le personnel discute des aspects suivants de la CCSN :
  - la vision et l'approche en matière de réconciliation
  - le programme de relations avec les Autochtones, ce qui comprend :
    - de l'information sur les activités de consultation et de mobilisation
    - le suivi des enjeux et des préoccupations
    - les recommandations et les principaux enjeux relevés par les Nations et communautés autochtones en 2022
  - les mises à jour sur les principales politiques
  - les activités de mobilisation du public

### *Discussion*

7. La Commission demande au personnel de la CCSN comment les programmes de consultation et de mobilisation de la CCSN se comparent aux programmes similaires au Canada et à l'étranger. Le personnel de la CCSN mentionne que les programmes de la CCSN sont comparables à ceux de la Régie de l'énergie du Canada (REC) et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Toutefois, comme la CCSN est un organisme de réglementation du cycle de vie<sup>2</sup>, son rôle de mobilisation et de consultation est continu. Le personnel de la CCSN ajoute que le programme de financement de la CCSN a été reconnu comme un exemple de bonne pratique internationale lors de la plus récente réunion d'examen de la [Convention sur la sûreté nucléaire](#).

---

<sup>2</sup> En tant qu'[organisme de réglementation du cycle de vie](#), la CCSN régit l'ensemble du cycle de vie d'un projet, de l'extraction des ressources à la gestion des déchets en passant par le déclassement. La CCSN a en place plusieurs phases d'autorisation (c.-à-d. la préparation de l'emplacement, la construction, l'exploitation et le déclassement) afin de s'assurer que la Commission puisse examiner tous les renseignements nécessaires avant d'accorder les permis appropriés.

8. La Commission souligne l'importance d'utiliser un langage approprié lors des activités de mobilisation des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN explique qu'il a appris l'importance de l'écoute active et de l'utilisation d'un langage approprié dans le contexte de l'établissement de partenariats avec des Nations et communautés autochtones. Il donne des exemples de nouvelles approches qui ont été appliquées pour renforcer ses activités de mobilisation, notamment les suivantes :
- collaborer activement avec les Nations et communautés autochtones pour la rédaction des CMD
  - contribuer au renforcement des capacités au moyen du [Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones](#)
  - collaborer avec d'autres organisations comme Ressources naturelles Canada (RNC) pour fournir des renseignements aux Nations et communautés autochtones et répondre à leurs questions

Le personnel de la CCSN ajoute qu'il souhaite que cette relation se développe et que les 2 parties apprennent l'une de l'autre.

9. La Commission demande au personnel de la CCSN à quoi ressemblerait l'approche pangouvernementale dans le contexte de la mise en œuvre de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA)<sup>3</sup>. Le personnel de la CCSN souligne qu'il prend part à des travaux liés à la DNUDPA depuis avant l'adoption de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (Loi sur la DNUDPA)<sup>4</sup>. Le personnel de la CCSN souligne également que la mesure n° 32 du [Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA](#), concernant l'élaboration de directives sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause au sujet des projets relatifs aux ressources naturelles, devrait être menée à bien au cours des 5 prochaines années. En outre, le personnel de la CCSN résume diverses initiatives entreprises par la CCSN, dont les suivantes :
- une consultation publique au sujet du [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#)<sup>5</sup> au cours de laquelle la CCSN interagit directement avec les Nations et communautés autochtones et leur demande leurs avis
  - l'établissement d'un poste de conseiller autochtone de la CCSN, qui sera chargé d'aider à orienter l'approche de consultation et de mobilisation de la CCSN

---

<sup>3</sup> Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295, 13 septembre 2007.

<sup>4</sup> L.C. 2021, ch. 14.

<sup>5</sup> CCSN, REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des autochtones*, version 1.2, février 2022.

- le [plan d'action sur la réconciliation](#), publié sur le site Web de la CCSN, qui exprime l'engagement de l'organisation à établir des accords de relations et des cadres de référence à long terme
10. Prié de fournir de plus amples renseignements sur le poste de conseiller autochtone, le personnel de la CCSN répond que de vastes recherches ont été menées pour établir le modèle pour ce poste afin de voir à ce qu'il assure une couverture assez large pour appuyer les futures améliorations des programmes et politiques de mobilisation et de consultation des Autochtones de la CCSN. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il commencera par un projet pilote, soit un mandat d'un an, et que les leçons apprises de ce projet serviront à orienter l'avenir de ce rôle.
11. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur l'approche de la CCSN concernant la mesure n° 34 du Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA, selon laquelle les organismes de réglementation fédéraux doivent collaborer avec les Nations et communautés autochtones pour accroître la participation des peuples autochtones aux processus décisionnels liés aux projets et aux autres questions qui sont actuellement réglementés par la REC. Le personnel de la CCSN fait remarquer que la mesure n° 34 est codirigée par la REC et RNCAN et découle du comité consultatif et de surveillance autochtone mis en place pour surveiller le projet d'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain et le pipeline actuel. Le personnel de la CCSN ajoute qu'à sa connaissance, l'objectif principal de la mesure n° 34 est de s'assurer que les incidences sur les droits et les intérêts des Nations et communautés autochtones sont surveillées et gérées et font l'objet d'un suivi de sorte que des mesures d'atténuation soient appliquées et que l'obligation de consulter soit respectée. Le personnel de la CCSN précise que la mesure n° 34 ne contraint pas la CCSN à mettre en œuvre quoi que ce soit; par conséquent, la CCSN s'emploie actuellement à surveiller les progrès réalisés par la REC et RNCAN.
12. Prié de décrire le processus de mobilisation des Autochtones dans le contexte d'un projet, le personnel de la CCSN résume les étapes initiales :
- discussion avec les promoteurs du projet afin de cerner toutes les Nations et communautés autochtones qui seront potentiellement touchées
  - contact initial avec les Nations et communautés autochtones
  - communication de suivi avec les Nations et communautés autochtones qui manifestent un intérêt
  - disponibilité d'un financement pour le renforcement des capacités et d'une aide financière des participants, selon les

demandes, à l'appui des activités de mobilisation continue auprès des Nations et communautés autochtones

13. La Commission remercie le personnel de la CCSN pour les efforts qu'il a déployés au chapitre de la mobilisation et de la consultation des Nations et communautés autochtones, ainsi que pour les renseignements présentés.

#### Mise à jour sur le Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE)

14. En ce qui a trait au [CMD 23-M39](#), le personnel de la CCSN présente une mise à jour et un exposé sur le [Programme indépendant de surveillance environnementale](#) (PISE) de la CCSN. Durant l'exposé, le personnel de la CCSN décrit ce qui suit :
  - le processus du PISE ainsi que son évolution et sa couverture
  - d'[autres programmes de surveillance](#)<sup>6</sup>
  - la mobilisation des Autochtones dans le cadre du PISE
  - les projets pour l'avenir
15. Le personnel de la CCSN souligne que les activités d'échantillonnage du PISE sont menées à l'extérieur des installations autorisées, dans des zones accessibles au public, et s'ajoute en complément du programme de vérification de la conformité de la CCSN. Le personnel de la CCSN explique que le PISE n'est pas :
  - un programme du titulaire de permis
  - un remplacement aux programmes de surveillance du titulaire de permis
  - une activité de vérification de la conformité, comme une inspection, étant donné que les sites autorisés ne sont pas tous surveillés dans le cadre du PISE
  - un échantillonnage ou une caractérisation environnementale de référence
  - un programme de surveillance communautaire, à noter toutefois que le PISE encourage la participation des Nations et communautés autochtones et du public

Le personnel de la CCSN mentionne qu'à ce jour, 35 sites dans 6 provinces ont fait l'objet d'un échantillonnage, y compris des sites à proximité d'installations de recherche, de gestion des déchets, de traitement du combustible, de production d'isotopes,

---

<sup>6</sup> Pour aider le public et les parties intéressées, la CCSN a élaboré une liste des autres ministères, ordres de gouvernement, organismes et titulaires de permis d'installations nucléaires qui mènent des activités de surveillance et de déclaration dans les domaines de la radioprotection et de la protection de l'environnement. Cette liste figure sur le site Web de la CCSN.

d'extraction minière, de production d'énergie et de traitement de substances nucléaires.

16. Le personnel de la CCSN présente également divers outils de relations externes employés au sein du PISE pour diffuser des renseignements au public et accroître la participation des Nations et communautés autochtones et d'autres parties intéressées. Voici quelques-uns de ces outils :
- des présentations, rencontres et webinaires
  - des activités de relations externes dans la communauté telles que des foires et des salons professionnels
  - l'intégration des connaissances autochtones aux plans d'échantillonnage
  - la participation des Autochtones aux campagnes d'échantillonnage sur le terrain
  - les fiches de résultats du PISE, mises en place en 2019<sup>7</sup>
  - des visites des terres avec les Nations et communautés autochtones avant la campagne d'échantillonnage

#### *Discussion*

17. La Commission demande de plus amples renseignements au sujet des substances chimiques qui sont analysées dans les divers échantillons prélevés pendant une campagne d'échantillonnage. Le personnel de la CCSN répond que les plans d'échantillonnage indiquent les milieux et les contaminants spécifiques à analyser en laboratoire et sont fondés sur le type de substances nucléaires et dangereuses propres à l'installation autorisée où se déroule la campagne d'échantillonnage.
18. Interrogé sur l'évaluation des tendances en matière de données et du type d'observations à ce jour, le personnel de la CCSN répond que les résultats du PISE sont près des niveaux de fond, lesquels sont généralement faibles ou indétectables. Le personnel de la CCSN rappelle que le rôle du PISE est de compléter les programmes de vérification de la conformité et que les campagnes d'échantillonnage ne couvrent pas toutes les saisons chaque année. Ainsi, pour qu'un suivi des tendances en matière de données soit pertinent, il faudrait tenir compte des données recueillies par les titulaires de permis et des données historiques.

---

<sup>7</sup> La fiche de résultats du PISE est un document collaboratif qui utilise des formulations et un vocabulaire familiers à une Nation ou communauté autochtone en particulier, qui intègre le logo et l'image de marque de la communauté, qui est écrit dans un langage simple et facile à comprendre, qui contient un code QR et des liens vers de l'information supplémentaire et qui comprend des photos des participants, le cas échéant.



19. La Commission s'interroge sur les occasions qui s'offrent à la CCSN pour apprendre des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN répond que le PISE vise à intégrer davantage d'activités d'apprentissage et à établir des communications bilatérales, un partage de connaissances et des relations avec les Nations et communautés autochtones où ont lieu les campagnes d'échantillonnage. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il reçoit des invitations à participer à divers événements communautaires, comme des symposiums de cueilleurs et des foires d'automne, et à visiter des lieux importants sur le plan culturel.
20. Lorsqu'on lui demande si les données du PISE publiées sur la [plateforme de science et de données ouvertes](#)<sup>8</sup> (portail Science ouverte) peuvent être recoupées avec d'autres programmes de surveillance, le personnel de la CCSN répond que les données du PISE publiées sur cette plateforme peuvent être comparées avec toutes les autres données figurant sur cette plateforme, de sorte que l'utilisateur peut visualiser les éléments surveillés par la CCSN et les comparer aux éléments que surveillent d'autres organismes. Le personnel de la CCSN ajoute que les données publiées sur le portail Science ouverte ne comprennent pas les incertitudes, et ce, pour 2 raisons principales :
- les données du PISE représentent la situation à un moment précis, selon un échantillon spécifique, dans un lieu en particulier
  - l'objectif est de montrer les données sous une forme simple et, ainsi, d'éviter la complexité qui s'ajoute lorsqu'on inclut les incertitudes et les barres d'erreur
21. La Commission s'interroge sur les mécanismes existants ou prévus visant à intégrer au PISE les préoccupations spécifiques soulevées par les Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN affirme que le PISE est l'un des éléments que les Nations et communautés autochtones souhaitent ardemment inclure dans les cadres de référence établis avec la CCSN.
22. Prié de fournir d'autres renseignements sur la possibilité d'intégrer le PISE et divers programmes communautaires autochtones, le personnel de la CCSN souligne qu'il étudie diverses options en vue de futures activités de mobilisation et de collaboration. Il cite comme exemples le Programme de surveillance régionale de l'est de l'Athabasca et les travaux réalisés avec le Bureau des terres et des ressources de Ya'thi Néné

---

<sup>8</sup> La plateforme de science et de données ouvertes est une ressource informationnelle qui fait partie du portail Gouvernement ouvert et qui offre des renseignements divulgués dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral en matière de responsabilisation et de transparence accrues.

en Saskatchewan. Le personnel de la CCSN insiste également sur l'importance de ne pas remplacer des programmes communautaires par le PISE.

23. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur le pourcentage de campagnes d'échantillonnage du PISE auxquelles participent des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN répond que des Nations et communautés autochtones ont participé à environ la moitié des campagnes d'échantillonnage. Il souligne l'intérêt accru du public et des Nations et communautés autochtones en 2023, lequel a eu une incidence sur la capacité du PISE de répondre à toutes les parties intéressées et d'assurer un suivi auprès de celles-ci.
24. Prié d'indiquer comment il définit et détermine la proximité à une installation aux fins de l'échantillonnage, le personnel de la CCSN explique que le facteur déterminant est l'accessibilité du public aux lieux d'échantillonnage. Le personnel de la CCSN ajoute que, lorsque cela est possible, il tient compte des lieux revêtant un intérêt particulier pour les Nations et communautés autochtones.
25. La Commission félicite le personnel de la CCSN pour l'amélioration continue du PISE. En particulier, la Commission dit apprécier la valeur des fiches de résultats du PISE et le fait de fournir l'information dans un langage simple, familier et facile à comprendre.

Mise à jour sur la participation du Canada aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen conjointes de la *Convention sur la sûreté nucléaire*

26. Le personnel de la CCSN livre une mise à jour et un exposé sur les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen conjointes de la *Convention sur la sûreté nucléaire* (CSN) ([CMD 23-M40](#)). Durant l'exposé, le personnel de la CCSN présente :
  - un survol de la CSN, y compris son historique, ses objectifs, les obligations en matière de déclaration et les phases du cycle d'examen
  - un survol du cycle d'examen du Canada pour les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen conjointes
  - de l'information sur les résultats de l'examen du rapport du Canada
  - un résumé des faits saillants du projet, des leçons apprises et des prochaines étapes

27. Le personnel de la CCSN souligne que la CSN couvre divers thèmes et qu'une partie contractante<sup>9</sup> est tenue de faire rapport sur sa conformité, qu'elle compte ou non des centrales nucléaires. Le personnel de la CCSN mentionne également que les réunions d'examen de la CSN et les rapports nationaux suivent un cycle triennal. La délégation canadienne est dirigée par le personnel de la CCSN et comprend des membres du secteur nucléaire et d'autres organismes gouvernementaux, notamment :
- Santé Canada
  - Ressources naturelles Canada
  - Bruce Power
  - OPG
  - Énergie NB
28. Le personnel de la CCSN rapporte que le Canada s'est vu attribuer 2 bonnes pratiques<sup>10</sup> (soit l'utilisation des manuels des conditions de permis et la mobilisation des Nations et communautés autochtones et du public) et comptait 7 réalisations décrites comme des points forts<sup>11</sup>. Voici ces points forts :
- élaboration et exécution du [Plan d'action canadien des petits réacteurs modulaires \(PRM\)](#)
  - publication de documents de travail pour solliciter les commentaires du public tôt dans le processus
  - approche systématique et formation en cours d'emploi pour les inspecteurs de site
  - élaboration et méthode de l'étude probabiliste de sûreté pour l'ensemble du site visant les centrales à tranches multiples
  - état de préparation de la CCSN à la réglementation des PRM
  - utilisation de modèles pour simuler et illustrer la progression en temps réel des accidents graves
  - planification rigoureuse en vue d'exécuter en toute sûreté les projets de remise à neuf de plusieurs tranches en parallèle
29. Le personnel de la CCSN mentionne que 4 nouveaux enjeux ont été assignés au Canada lors des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen de la CSN :
- mettre à jour le document d'orientation de Santé Canada intitulé [Critères génériques et niveaux opérationnels d'intervention pour la planification et les interventions en cas d'urgence nucléaire](#), y inclure de l'orientation sur les

---

<sup>9</sup> Tout État souverain signataire de la [Convention sur la sûreté nucléaire](#).

<sup>10</sup> Les bonnes pratiques consistent en des mesures relatives à la sûreté nucléaire qui sont appliquées par une partie contractante et que les autres parties contractantes devraient songer à adapter ou à adopter en raison de leur efficacité.

<sup>11</sup> Les points forts consistent en des activités dignes de mention qui sont menées par une partie contractante, mais qui ne sont pas suffisamment uniques pour être qualifiées de bonnes pratiques.

stratégies de protection et tenir compte de l'orientation précisée dans les plans provinciaux

- approuver et mettre en œuvre le [Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire](#) de l'Ontario
- optimiser la capacité de réglementation et la capacité d'évaluer avec efficacité et efficience les demandes de permis visant d'autres technologies nucléaires
- assurer une approche efficace entre les ministères fédéraux afin de fournir une certitude aux promoteurs à l'égard du processus et du calendrier pour les évaluations environnementales et les évaluations d'impact

### *Discussion*

30. La Commission demande des renseignements au sujet de l'approbation et de la mise en œuvre du [Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire](#) de l'Ontario. Le personnel de la CCSN répond que la CSN ne s'applique pas au plan d'intervention en cas d'urgence nucléaire puisque le plan est une responsabilité nationale canadienne. Le personnel de la CCSN fait savoir que la délégation canadienne fera rapport sur les progrès réalisés par le Canada au chapitre du plan d'intervention en cas d'urgence nucléaire à la 10<sup>e</sup> réunion d'examen des parties contractantes de la CSN. Le personnel de la CCSN ajoute que les travaux relatifs au *Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire* de l'Ontario sont en cours, mais qu'ils avancent plus lentement que prévu en raison de la complexité du sujet et de la nécessité de coordonner une multitude d'organisations aux échelons fédéral et provincial.
31. La Commission demande de plus amples renseignements sur la situation du Canada par rapport à d'autres pays en ce qui a trait aux bonnes pratiques liées à la mobilisation des Autochtones. Le personnel de la CCSN répond que la mobilisation et la consultation des Autochtones ainsi que l'ouverture et la transparence ne sont pas des questions sur lesquelles les parties contractantes doivent faire rapport aux termes de la CSN. Le personnel de la CCSN ajoute, d'une part, que le Canada est d'ores et déjà un chef de file pour ce qui est de soulever ces questions à la réunion de la CSN, et, d'autre part, que le fait de s'être vu attribuer une bonne pratique dans le domaine de la mobilisation des Autochtones représente un pas en avant appréciable pour le Canada et la CCSN dans les conversations avec d'autres parties contractantes.
32. La Commission demande aux représentants des titulaires de permis et d'autres organisations gouvernementales présents à la réunion de faire part des leçons qu'ils ont apprises en participant à

la réunion d'examen de la CSN de même que de leurs observations sur la réunion. Le représentant d'Énergie NB souligne divers faits saillants et leçons apprises de la réunion de la CSN, y compris l'importance de ce qui suit :

- participer activement aux discussions avec d'autres parties contractantes au cours de l'événement en personne
- mettre en œuvre une culture de sûreté, soit une exigence bien ancrée dans le cadre de réglementation canadien
- appliquer l'information recueillie au cours de l'événement aux programmes exécutés par Énergie NB aux fins de l'amélioration continue
- mettre sur pied des plans d'intervention d'urgence pour les exploitants de centrales nucléaires ainsi que les organisations et communautés avoisinant une centrale nucléaire

Une représentante de RNCAN ajoute que la participation à la réunion d'examen a été bénéfique au regard des politiques puisqu'elle permet d'apprendre ce que les autres pays créent et mettent en œuvre au chapitre de la culture de sûreté, de la gestion des urgences et du développement des PRM.

33. La Commission demande si les résultats de la réunion d'examen de la CSN sont communiqués à d'autres organisations ou groupes gouvernementaux. Le personnel de la CCSN répond que l'information est communiquée après la réunion dans le rapport annuel de la CCSN au Parlement et dans le cadre de la réunion par :

- des communiqués sur les médias sociaux
- des réunions bilatérales
- la signature de protocoles d'entente
- des déclarations communes comme celle qui a été faite sur la situation en Ukraine

34. Prié de fournir de plus amples renseignements sur la délégation canadienne, le personnel de la CCSN répond que toutes les organisations membres de l'équipe de rédaction du rapport du Canada sont invitées à participer aux réunions d'examen de la CSN. Dans le cas des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen conjointes de la CSN, Global First Power, le Groupe des propriétaires de CANDU et CANDU Énergie n'ont pu prendre part à l'événement.

35. La Commission demande des renseignements sur la manière dont les groupes de pays<sup>12</sup> sont établis. Le personnel de la CCSN répond que les premiers membres de chaque groupe sont les parties contractantes qui comptent le plus grand nombre de

---

<sup>12</sup> Un groupe pouvant compter jusqu'à 7 ou 8 parties contractantes qui est établi afin d'examiner les rapports nationaux et d'en discuter.

centrales nucléaires. Ensuite, les parties contractantes sont classées selon le nombre de centrales et alphabétiquement si elles n'ont pas de centrale, et elles sont affectées aléatoirement à un groupe de pays.

36. Lorsqu'on lui demande si l'information communiquée à la réunion d'examen de la CSN comprend également les futures activités, le personnel de la CCSN répond que les sujets généraux de discussion pour chaque réunion sont établis au cours des réunions précédentes.
37. La Commission remercie le personnel de la CCSN pour les renseignements qu'il a fournis et le félicite pour les efforts qu'il a déployés en lien avec le rapport présenté lors des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions d'examen conjointes de la CSN.

#### Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : 2022

38. Concernant le [CMD 23-M30](#) et le [CMD 23-M30.A](#), le personnel de la CCSN présente son *Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022* (RSR des LNC), qui résume le rendement en matière de sûreté des LNC pour ce qui suit :
  - les Laboratoires de Chalk River
  - les Laboratoires de Whiteshell
  - l'Initiative dans la région de Port Hope, ce qui comprend le projet de Port Hope, le projet de Port Granby, le site d'entreposage temporaire du prolongement de la rue Pine de Port Hope et l'installation de gestion des déchets radioactifs de Port Hope
  - les 3 installations de déchets des réacteurs de puissance prototypes des LNC, soit les installations de Douglas Point, de Gentilly-1 et du réacteur nucléaire de démonstration
39. Le RSR des LNC contient des renseignements sur ce qui suit :
  - une vue d'ensemble des sites des LNC
  - les activités de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN
  - les évaluations du personnel de la CCSN pour chacun des 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR), l'accent étant mis sur les DSR Radioprotection, Santé et sécurité classiques et Protection de l'environnement

- les activités de consultation et de mobilisation des Autochtones effectuées par les LNC et le personnel de la CCSN
  - les événements à déclaration obligatoire et d'autres questions d'intérêt
  - un résumé des enjeux, des préoccupations et des demandes présentés par des intervenants autochtones pour le RSR de 2021
40. En outre, au cours de son exposé, le personnel de la CCSN présente ce qui suit :
- de l'information sur les activités de communication et de relations externes menées pour donner suite aux commentaires des intervenants sur le RSR de 2021
  - les modifications apportées au RSR par suite des commentaires et recommandations formulés par les intervenants dans le passé, dont ce qui suit :
    - des descriptions détaillées des événements
    - des renseignements sur les avis de non-conformité découlant des inspections
    - une annexe résumant les enjeux, les préoccupations et les demandes mentionnés par les intervenants lors des RSR précédents
    - la stratégie de surveillance des changements climatiques de la CCSN
    - la collaboration avec les Nations et communautés autochtones sur les résumés en matière de mobilisation et la rétroaction
    - la prise en compte des recommandations des Nations et communautés autochtones
  - une mise à jour sur la pause-sécurité aux Laboratoires de Whiteshell, laquelle a été signalée pour la première fois à la [réunion du 28 juin 2023 de la Commission](#) dans un rapport initial d'événement ([CMD 23-M25](#))<sup>13</sup>
  - les principaux thèmes des interventions soumises pour le RSR des LNC de 2022
41. Concernant la pause-sécurité aux Laboratoires de Whiteshell, le personnel de la CCSN fournit les mises à jour suivantes :
- les LNC ont rempli tous les engagements en réponse à la demande formulée par la CCSN le 19 mai 2023 en vertu du

---

<sup>13</sup> La mise à jour sur la pause-sécurité aux Laboratoires de Whiteshell donne suite à une mesure que la Commission a adressée au personnel de la CCSN lors de la réunion du 28 juin 2023 de la Commission (paragraphe 54).

paragraphe 12(2) du [Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#)<sup>14</sup>

- le personnel de la CCSN a effectué 2 inspections sur le site, l'une le 22 août 2023 qui portait sur l'état de l'équipement de protection-incendie et de gestion des urgences ainsi que sur la formation des pompiers des LNC, et l'autre le 24 octobre 2023 qui visait à vérifier que les membres du corps de pompiers des Laboratoires de Whiteshell affichaient un rendement convenable au cours d'un exercice de mise en pratique de l'assistance mutuelle
  - le personnel de la CCSN a jugé acceptable le plan de redémarrage graduel des LNC pour les Laboratoires de Whiteshell
  - le personnel de la CCSN procède à un exercice des leçons apprises relativement à ses processus d'inspection et de surveillance réglementaire
42. La présentation des LNC au sujet du RSR ([CMD 23-M30.1A](#)) comprend les faits saillants des activités menées sur les sites des LNC, de même qu'une mise à jour sur la pause-sécurité aux Laboratoires de Whiteshell et les progrès réalisés vers la reprise des opérations selon le plan de redémarrage graduel examiné et accepté par le personnel de la CCSN.

#### Rapport de mi-parcours pour le site des Laboratoires de Chalk River des LNC

43. Comme l'a demandé la Commission dans sa [décision de 2018 sur le renouvellement de permis](#)<sup>15</sup>, les LNC ont remis des mémoires à la Commission et font une présentation orale ([CMD 23-M30.1](#), [CMD 23-M30.1A](#) et [CMD 23-M30.1B](#)) sur les activités des Laboratoires de Chalk River à mi-parcours de la période d'autorisation (le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River). Dans leurs mémoires, les LNC présentent une vue d'ensemble des activités autorisées des Laboratoires de Chalk River au cours des 5 dernières années. Les LNC fournissent également des mises à jour sur divers éléments clés, notamment les suivants :
- le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> DORS/2000-202.

<sup>15</sup> Compte rendu de décision, *Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River*, du 23 au 25 janvier 2018.

<sup>16</sup> Dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est le propriétaire des sites, des installations, des actifs et de la propriété intellectuelle et elle est responsable de l'assainissement de l'environnement et de la gestion des déchets radioactifs. Les LNC, quant à eux, sont responsables des activités quotidiennes sur le site, sont l'employeur



- la revitalisation des Laboratoires de Chalk River
- les activités de mobilisation et de consultation des Autochtones menées au cours des 5 dernières années
- les activités de mobilisation du public menées aux Laboratoires de Chalk River au cours des 5 dernières années
- les priorités stratégiques
- les domaines de sûreté et de réglementation prioritaires, comme le Système de gestion, la Radioprotection, la Santé et sécurité classiques, la Protection de l'environnement, la Sécurité, l'Aptitude fonctionnelle et la Formation
- deux projets majeurs de rapatriement, soit le projet de rapatriement des matières cibles résiduelles et le projet de rapatriement du combustible du réacteur national de recherche expérimental (NRX) et du réacteur national de recherche universel (NRU)

Interventions pour le RSR des LNC de 2021 et le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River<sup>17</sup>

44. Concernant la [disponibilité du PFP de la CCSN pour le RSR des LNC de 2021 et le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River](#), le [comité d'examen de l'aide financière](#) a recommandé qu'une [somme maximale de 98 040,76 \\$](#) soit accordée aux bénéficiaires suivants :
- Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (PNAP)
  - Première Nation des Chippewas de Kettle et Stony Point
  - Fédération des Métis du Manitoba
  - Première Nation de Hiawatha
  - Projet pour la transparence nucléaire
  - Première Nation de Kebaowek<sup>18</sup>
45. La Commission a reçu des interventions écrites au sujet du RSR des LNC et du rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River de la part de la Première Nation des Chippewas de Kettle et Stony Point ([CMD 23-30.2](#)), de l'Association canadienne du droit de l'environnement ([CMD 23-M30.4](#)), du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire ([CMD 23-M30.5](#)), d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) ([CMD 23-M30.8](#)), de la Première Nation de Hiawatha

---

de la main-d'œuvre et sont responsables de l'ensemble des permis. L'entrepreneur qui exploite les LNC est actuellement l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC).

<sup>17</sup> Les interventions ont été reçues pour le RSR des LNC de 2021 et le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River, qui avaient été combinés, et ont donc été résumées ensemble dans le procès-verbal de la réunion.

<sup>18</sup> Un financement pour l'intervention de la Première Nation de Kebaowek a été [accordé le 19 septembre 2023](#), après l'offre initiale de financement pour le RSR des LNC, lequel financement a été accordé le 4 mai 2023.

([CMD 23-M30.9](#)) et de la Première Nation de Kebaowek ([CMD 23-M30.10](#)).

46. La PNAP a présenté un mémoire et livré une présentation orale ([CMD 23-M30.3](#) et [CMD 23-M30.3A](#)) à l'intention de la Commission portant sur les Laboratoires de Chalk River et l'installation de gestion des déchets du réacteur nucléaire de démonstration mentionnés dans le RSR des LNC, et sur le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River. En ce qui a trait au RSR des LNC, la PNAP fait des recommandations à propos de l'échange d'information et des activités de consultation et de mobilisation. La PNAP souligne également des points qui peuvent encore être améliorés. Elle soumet des renseignements sur la manière dont les DSR de la CCSN pourraient aller au-delà d'une perspective scientifique occidentale pour favoriser la reconnaissance et la protection des droits autochtones. En ce qui concerne le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River, la PNAP formule des recommandations au sujet des activités de mobilisation et de consultation des LNC à l'égard de la PNAP. En outre, dans son mémoire ([CMD 23-M30.3](#)), la PNAP cote le rendement des LNC aux Laboratoires de Chalk River et sur le site du réacteur nucléaire de démonstration d'un point de vue fondé sur les droits autochtones. La PNAP mentionne que, bien qu'il demeure des lacunes importantes, elle a constaté certaines améliorations en 2022 dans des domaines comme :
- la reconnaissance, la protection et la promotion des droits autochtones
  - l'intégration du savoir autochtone à la surveillance et à la gestion du site
  - la mobilisation des peuples autochtones aux fins de la planification, de la surveillance et de la gestion du site
  - la contribution à la réconciliation avec les peuples autochtones
  - la qualité des activités de mobilisation menées auprès des peuples autochtones
47. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur le programme des gardiens de la PNAP<sup>19</sup> et sur la manière dont les LNC et la CCSN apportent un soutien à cette initiative. La représentante de la PNAP répond ce qui suit :
- la PNAP a embauché 4 gardiens qui participent à diverses activités sur le terrain aux Laboratoires de Chalk River

---

<sup>19</sup> Le programme des gardiens autochtones soutient la gestion et l'intendance des terres par les Autochtones sur leurs territoires sur la base d'une responsabilité culturelle envers la terre, et il fournit des possibilités de formation et de carrière de sorte que les peuples autochtones travaillent avec les gouvernements et l'industrie sur la protection et la gestion des terres et des ressources.

- le programme des gardiens en est encore à ses premiers stades de développement, et le financement constitue l'une des exigences fondamentales à remplir pour élaborer les plans de formation et former les 4 gardiens embauchés récemment

Le personnel de la CCSN souligne ce qui suit :

- des progrès ont été réalisés pour intégrer le savoir algonquin de la PNAP et les membres de la communauté dans les campagnes d'échantillonnage du PISE de la CCSN (p. ex. la campagne menée en 2023 sur le site du réacteur nucléaire de démonstration); toutefois, les 2 groupes collaborent pour déterminer les éléments qui peuvent être ajoutés au PISE, tout en veillant à ce que ce dernier continue de réaliser son objectif
- la CCSN conçoit actuellement un processus qui pourrait permettre la participation des Autochtones dans les inspections, au cas par cas
- le Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones n'est pas actuellement en mesure de financer intégralement le programme des gardiens

Un représentant des LNC répond que les LNC :

- appuient le programme depuis la signature d'un accord de relation à long terme avec la PNAP
- collaborent avec la PNAP en vue de régler les lacunes en matière de capacité

48. La Commission demande au personnel de la CCSN et aux LNC leur avis sur les DSR proposés par la PNAP. Le personnel de la CCSN répond que les DSR proposés éclaircissent le point de vue de la PNAP quant à son évaluation et à son examen du rendement et des activités de mobilisation du titulaire de permis. Le personnel de la CCSN ajoute que la CCSN travaille avec les Nations et communautés autochtones, dont la PNAP, pour intégrer leurs points de vue particuliers sur l'avancement de la mobilisation dans le RSR, ainsi que dans la future révision du REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones*. Un représentant des LNC souligne que, bien que ces DSR soient axés sur la PNAP, d'autres Nations et communautés autochtones ont exprimé des intérêts et perspectives similaires à l'égard des programmes de protection de l'environnement, du patrimoine culturel et des travaux archéologiques. Le représentant des LNC ajoute que les LNC souhaitent travailler avec la PNAP afin de mieux comprendre ses recommandations et de mieux communiquer les résultats de diverses activités de surveillance menées aux LCR.

49. La Commission demande une mise à jour sur le processus d'inclusion de résumés en langage simple et de fiches de rendement dans les RSR. Le personnel de la CCSN confirme que des travaux sont en cours pour clarifier et simplifier au maximum la section « résumé » des RSR. Quant aux fiches de rendement, le personnel de la CCSN fait savoir qu'un résumé d'une page des renseignements clés, aussi appelé tableau de bord, figure en annexe dans le RSR.
50. La Commission demande à la représentante de la PNAP son avis sur la manière d'améliorer la communication dans sa communauté. La représentante de la PNAP explique que le tableau de bord d'une page, le résumé clair et concis et le soutien du personnel de la CCSN sont autant d'outils utiles pour aider la communication avec la communauté. La représentante dit également avoir embauché un spécialiste des communications pour être à même de travailler avec les membres de la PNAP et établir la meilleure façon de communiquer, et pour savoir dans quel contexte, et pour quelle raison, la communication est la plus efficace, par exemple des réunions communautaires et des réunions de groupe ciblées.
51. La Fédération des Métis du Manitoba (FMM) a présenté un mémoire et livre une présentation orale ([CMD 23-M30.6](#) et [CMD 23-M30.6A](#)) à l'intention de la Commission portant sur les Laboratoires de Whiteshell des LNC. La FMM fournit des recommandations relatives au programme de sécurité, à la gestion des déchets et à la tenue de dossiers aux Laboratoires de Whiteshell. En outre, elle se dit préoccupée des lacunes mentionnées dans le programme de protection-incendie des LNC, ainsi que de la capacité des LNC à mettre en œuvre et à maintenir un contrôle administratif approprié à l'égard des programmes de santé et de sécurité, particulièrement dans le contexte de la progression des activités de déclassé. De plus, la FMM formule diverses recommandations pour la période post-déclassé à l'intention d'EACL, des LNC et de la CCSN, ainsi qu'une recommandation liée aux RSR qui a trait aux rapports sur les matières nucléaires et radioactives tout au long du cycle de vie, y compris l'information le long des corridors de transport.
52. La Commission demande aux LNC de décrire leurs plans de mobilisation significative de la FMM. Un représentant des LNC donne des exemples d'activités de mobilisation que le titulaire de permis mène auprès de la FMM, dont les suivants :
- la signature d'une entente quinquennale de relation et de capacité en 2023

- la fourniture de la capacité nécessaire pour embaucher un agent de liaison qui sera plus souvent présent sur le site des Laboratoires de Whiteshell et qui ramènera de l'information à la communauté des Métis de la rivière Rouge
  - un programme pilote permettant à la FMM d'établir son propre programme complémentaire de surveillance
  - des réunions mensuelles servant à discuter des préoccupations et des intérêts de la FMM
  - des visites sur le site par des membres de la communauté sur une base régulière
53. La Commission demande à la FMM de s'exprimer sur l'avenir de la planification de l'utilisation du territoire compte tenu de l'accord de relations qui a été récemment conclu avec les LNC. La représentante de la FMM répond que la FMM exécute divers programmes en collaboration avec les LNC et d'autres promoteurs au Manitoba et à l'échelle du territoire. La représentante ajoute qu'au bout du compte, l'état final idéal du territoire des Laboratoires de Whiteshell serait un site qui est accessible aux citoyens métis de la rivière Rouge et qui compte divers éléments utiles tels que des serres. La représentante dit également souhaiter l'expansion des programmes actuels de la FMM voués aux aînés et aux jeunes de même que des programmes d'enseignement fondé sur la terre.
54. La Commission demande à la FMM d'en dire plus sur sa recommandation d'utiliser une approche globale fondée sur un système pour l'évaluation des DSR. Elle indique que l'approche proposée supposerait que la CCSN s'aligne sur le comportement des autres organismes de réglementation pour mettre en œuvre une approche pangouvernementale. Cette approche aurait comme effet de rassembler la CCSN et les autres ministères fédéraux liés à des projets régis par la CCSN, ce qui permettrait aux Nations et communautés autochtones d'interagir avec toutes ces parties en même temps et de leur faire part de leurs commentaires.
55. Prié de donner son avis sur cette recommandation, le personnel de la CCSN souligne que la mise en œuvre de diverses activités de mobilisation et de consultation en est encore à ses premiers stades, comme il a été mentionné dans le point d'information *Mise à jour sur les programmes de consultation et de mobilisation de la CCSN* ([CMD 23-M46](#)) résumé ci-dessus. Le personnel de la CCSN ajoute que la CCSN a effectué des analyses comparatives afin d'en apprendre sur les pratiques exemplaires d'autres comités consultatifs ou de surveillance au Canada, et souligne que ces comités traitent d'un projet en particulier et non de l'ensemble du cycle de vie<sup>20</sup>. En outre, le personnel de la CCSN donne des

---

<sup>20</sup> Par « projet en particulier », on entend l'oléoduc Trans Mountain ou d'autres projets majeurs dotés d'un financement important du gouvernement fédéral. Comme il a été mentionné précédemment, par « ensemble

exemples de ses activités de mobilisation actuelles, notamment la participation de la FMM à titre d'observatrice au cours d'une inspection menée sur le site des Laboratoires de Whiteshell.

56. La Commission demande s'il serait possible d'utiliser le Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones pour régler certains des problèmes soulevés par la FMM. Le personnel de la CCSN répond que le Fonds est limité à une période de 5 ans et que ses modalités sont prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le personnel de la CCSN souligne que ce programme suscite beaucoup d'intérêt et que son objectif est de développer les capacités autour d'un processus réglementaire pour l'ensemble du cycle de vie. Le personnel de la CCSN ajoute qu'au terme de la période de 5 ans, il devra se pencher sur le renouvellement du programme avec le gouvernement fédéral, selon les résultats des évaluations provisoires et finales.
57. Concernant l'entente récemment conclue entre les LNC et la FMM, la Commission demande de plus amples renseignements sur les efforts déployés par les LNC pour élargir leur connaissance culturelle de la Fédération des Métis du Manitoba. Un représentant des LNC explique que ces derniers et la Fédération des Métis du Manitoba ont organisé une séance de formation à l'intention des dirigeants et des membres du personnel des Laboratoires de Whiteshell qui participent aux activités de mobilisation menées auprès de la communauté métisse du Manitoba et de ses citoyens, au cours de laquelle un représentant de la FMM a parlé de l'histoire des Métis de la rivière Rouge et de la culture particulière des Métis.
58. La Commission demande une mise à jour sur l'état du site des Laboratoires de Whiteshell et des plans dressés par les LNC pour régler les problèmes de sécurité et de protection-incendie. Le personnel de la CCSN rapporte que le site des Laboratoires de Whiteshell demeure dans un état d'arrêt sûr, les activités se limitant aux travaux essentiels et aux activités visant à corriger les non-conformités dans le programme de protection-incendie. Le personnel de la CCSN souligne également les activités de surveillance réglementaire qu'il a effectuées à la suite du [rapport initial d'événement du 28 juin 2023](#), notamment les activités suivantes :
  - examen de la documentation exigé en vertu du paragraphe 12(2) du [Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#)<sup>21</sup>

---

du cycle de vie du projet », on entend la surveillance réglementaire requise pour l'ensemble du cycle de vie d'un projet, de l'extraction des ressources à la gestion des déchets en passant par le déclassement.

<sup>21</sup> DORS/2000-202.

- deux inspections réactives
  - diverses activités de vérification de la conformité qui seront complétées d'ici mars 2024
  - discussions planifiées avec la direction des LNC au sujet de l'état d'avancement des mesures correctives des LNC
  - réunions techniques planifiées portant sur les programmes
59. Le personnel de la CCSN fournit également de l'information sur les conclusions des 2 inspections réactives, soulignant que les LNC ont démontré qu'ils possèdent les capacités nécessaires pour lutter contre un incendie sur le site des Laboratoires de Whiteshell. Un représentant des LNC confirme que les LNC ont réalisé un éventail d'activités en réponse à l'événement aux Laboratoires de Whiteshell, dont les suivantes :
- une évaluation de tous les sites des LNC au regard de la protection-incendie et de la capacité des responsables de la lutte contre l'incendie à gérer un incendie ou une situation d'urgence
  - des examens, des exercices de mise en pratique de l'assistance mutuelle et une formation à l'intention des pompiers
  - l'établissement d'une équipe indépendante chargée d'évaluer et de corriger les lacunes
  - l'établissement d'un nouveau programme axé sur la formation
  - le suivi de la mise en œuvre des mesures établies pour les différentes phases du redémarrage du site des Laboratoires de Whiteshell
60. Le représentant des LNC souligne également diverses mesures prises immédiatement en réponse à l'événement touchant les Laboratoires de Whiteshell, dont les suivantes :
- déploiement d'effectifs pleinement qualifiés et conformes de lutte contre l'incendie provenant des Laboratoires de Chalk River
  - envoi d'équipement excédentaire conforme provenant des Laboratoires de Chalk River
  - ajout de 32 pompiers qualifiés à temps plein de mai à juillet 2023
  - ajout de révisions au programme de formation conformément à l'approche systématique à la formation des LNC
  - achat de nouvel équipement de lutte contre l'incendie
  - vérification du caractère adéquat et de la fonctionnalité de tous les systèmes de protection-incendie sur le site des Laboratoires de Whiteshell
  - réalisation de l'analyse des besoins en matière de lutte contre l'incendie en juillet 2023

61. En guise de suivi, la Commission demande à EACL de s'exprimer sur les interventions menées en réponse à l'événement aux Laboratoires de Whiteshell. Un représentant d'EACL confirme l'importance de la protection-incendie et souligne qu'EACL a été tenue au courant des mesures correctives prises par les LNC. Le représentant d'EACL indique également qu'EACL assure un soutien et une surveillance pour le plan de redémarrage en 8 étapes des LNC<sup>22</sup>.
62. Le Projet pour la transparence nucléaire a présenté un mémoire et livre une présentation orale ([CMD 23-M30.7](#)) à l'intention de la Commission portant sur le RSR des LNC et le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River. Le Projet pour la transparence nucléaire souligne le besoin d'assurer une transparence concernant les communications sur les sujets liés aux déchets et au combustible nucléaire, sur la disponibilité des données de surveillance dans des formats accessibles et lisibles par machine ainsi que sur les préoccupations d'ordre procédural relatives aux RSR et aux rapports de mi-parcours.
63. La Commission s'interroge sur la disponibilité de données sur les eaux souterraines et les eaux pluviales pour les installations des LNC. Le personnel de la CCSN répond que ces données ne sont pas encore disponibles, mais que des plans ont été mis en place pour effectuer les vérifications d'assurance de la qualité nécessaires en vue de téléverser les données sur le portail Gouvernement ouvert dans les années à venir. Le personnel de la CCSN mentionne qu'il préfère que les titulaires de permis lui envoient des données lisibles par machine, sinon il doit effectuer des travaux supplémentaires pour transcrire les données dans un format lisible par machine et réaliser les vérifications d'assurance de la qualité. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il est en contact avec l'intervenant sur cette question en vue de déterminer la manière d'assurer la disponibilité des données à l'avenir. Un représentant des LNC répond que ces derniers mettent certaines de leurs données à la disposition du public au moyen de la bibliothèque de l'Inventaire national des rejets de polluants, administré par Environnement et Changement climatique Canada, et au moyen du portail Gouvernement ouvert; toutefois, il existe un décalage entre le moment où les données sont recueillies et le moment où elles sont compilées et mises à la disposition du public.

---

<sup>22</sup> Il s'agit d'un plan de redémarrage en plusieurs étapes élaboré par les LNC pour assurer la reprise des activités aux Laboratoires de Whiteshell à la suite de l'événement relatif à une pause-sécurité qui comprenait des non-conformités découvertes dans le programme de protection-incendie. Le plan a été examiné et jugé acceptable par le personnel de la CCSN. Chaque étape prévoit des mesures à prendre pour régler les problèmes relevés dans le programme de protection-incendie et faire en sorte que les Laboratoires de Whiteshell redeviennent pleinement opérationnels.



64. La Commission, évoquant une recommandation de l'intervenant, demande aux LNC s'il existe une carte interactive des Laboratoires de Chalk River qui fournirait au public de l'information sur les divers laboratoires et installations, y compris leur nom, leur usage et leur état (p. ex. en déclassement, en construction). Un représentant des LNC répond que l'information divulguée au grand public (p. ex. les activités en cours et les projets de laboratoire ou d'installation à venir) doit être conforme aux exigences de sécurité et ne doit pas contenir de renseignements protégés. Le représentant des LNC ajoute également que de l'information de cette nature est fournie au public de différentes façons, notamment lors des réunions du Conseil de gérance de l'environnement<sup>23</sup>, qui ont lieu 3 ou 4 fois par année.
65. Lorsqu'on l'interroge sur les suites qui ont été données aux commentaires de l'intervenant portant sur le [RSR des LNC de 2021](#), le personnel de la CCSN souligne qu'il a rencontré tous les intervenants qui ont formulé des recommandations et des commentaires sur le RSR des LNC de 2021. Le personnel de la CCSN mentionne également qu'au tableau B de l'annexe M du document CMD 23-M30, tous les commentaires et recommandations formulés par les intervenants au sujet du RSR des LNC de 2021 y sont résumés. Le personnel de la CCSN fait savoir que, bien que le tableau ne comprenne pas une réponse explicite aux commentaires de l'intervenant, le personnel de la CCSN a pris en compte tous les commentaires et apporté diverses améliorations qui découlent directement de ces commentaires et des conversations de suivi.
66. La Commission demande aux LNC de fournir des renseignements supplémentaires sur les types d'activités qu'ils mènent. Un représentant des LNC répond que la majeure partie du budget des LNC est consacrée à l'assainissement de l'environnement et couvre non seulement les Laboratoires de Chalk River, mais tous les sites des LNC, ce qui comprend les activités suivantes :
- déclassement et caractérisation de vieux bâtiments
  - production, caractérisation, transfert et entreposage de déchets
  - nettoyage des matériaux contaminés dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope
  - nettoyage et assainissement des zones où sont actuellement entreposés des déchets de haute activité, de moyenne activité et de faible activité

---

<sup>23</sup> Le Conseil de gérance de l'environnement est composé de représentants élus locaux et de représentants d'organisations non gouvernementales, et des représentants de Premières Nations et de la Nation métisse de l'Ontario participent à ses réunions à titre d'observateurs.

Le représentant des LNC souligne également que les LNC mènent des activités de recherche fondamentale et appliquée dans divers domaines, dont les combustibles, les matériaux, la cybersécurité et la radiobiologie, ainsi que des activités commerciales de recherche et développement; appuient l'industrie CANDU<sup>24</sup>; et développent leurs capacités au chapitre de la science de l'hydrogène.

67. La Première Nation de Kebaowek a présenté un mémoire et livre une présentation orale ([CMD 23-M30.10](#)) à l'intention de la Commission sur le rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River. Dans son mémoire, la Première Nation de Kebaowek se dit préoccupée des activités de mobilisation et de consultation de la CCSN et des LNC et fait part de ses inquiétudes et recommandations, dont les suivantes :
- le manque de prise en compte des changements climatiques dans l'examen des permis et des activités autorisées
  - le manque d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles dans les divers projets des LNC
  - la mise en œuvre de la DNUDPA
68. La Commission demande si EACL a mis en place un processus ou une politique pour travailler avec les Nations et communautés autochtones sur les enjeux passés en ce qui concerne les activités historiques et en cours sur les sites appartenant à EACL. Un représentant d'EACL répond qu'EACL a tenu des discussions préliminaires avec Ressources naturelles Canada au sujet de l'élaboration de politiques et de processus de cette nature. Le représentant d'EACL ajoute qu'il ne s'agit pas d'un objectif qu'EACL a poursuivi activement, mais que cet objectif pourrait être envisageable à l'avenir.
69. La Commission demande de plus amples renseignements sur les efforts déployés par EACL pour mettre en œuvre la DNUDPA en ce qui concerne ses opérations et la mobilisation des Nations et communautés autochtones sur les sites appartenant à EACL. Un représentant d'EACL fait savoir qu'EACL a cherché à obtenir des ressources supplémentaires pour renforcer sa capacité à mener des activités liées à la réconciliation. Il souligne qu'EACL travaille à la création d'un plan d'action sur la réconciliation avec les Nations et communautés autochtones se trouvant sur l'ensemble des sites appartenant à EACL et gérés par les LNC, lequel plan devrait être achevé d'ici l'exercice financier 2025-2026. Un représentant des LNC indique que les LNC travaillent étroitement avec les Nations et communautés autochtones sur ce dossier et poursuivront cette collaboration à l'avenir. Le représentant des

---

<sup>24</sup> Le secteur nucléaire canadien axé sur le réacteur canadien à deutérium-uranium (CANDU).

LNC souligne également les contraintes en matière de capacité évoquées par EACL et les intervenants, ainsi que les efforts que les LNC consentissent en ce moment aux fins de l'établissement conjoint d'un plan d'action sur la réconciliation. Le représentant des LNC ajoute que les LNC ont récemment publié un plan d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, lequel traite des achats directs auprès de Nations et communautés autochtones.

70. La Commission demande de plus amples renseignements sur la manière dont le personnel de la CCSN détermine si les activités de mobilisation sont adéquates. Le personnel de la CCSN répond que, pour le RSR des LNC de 2022, il a communiqué avec toutes les Nations et communautés autochtones qu'il contacte régulièrement afin d'obtenir leur rétroaction sur les activités de mobilisation de la CCSN et des LNC. Le personnel de la CCSN précise qu'un résumé de la rétroaction reçue a été inclus dans le RSR des LNC de 2022. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il envisage, comme activité éventuelle, la possibilité de rédiger des documents en collaboration avec les Nations et communautés autochtones.
71. La Commission demande aux LNC et au personnel de la CCSN de plus amples renseignements sur l'incidence des changements climatiques sur les sites des LNC. Le personnel de la CCSN confirme que la CCSN exige que les titulaires de permis effectuent des analyses des dangers et se dotent de processus pour gérer les activités en cas d'événement grave. Le personnel de la CCSN résume les mécanismes qu'il applique pour évaluer les facteurs afférents aux changements climatiques. Un représentant des LNC souligne que la planification de la résistance aux changements climatiques fait partie intégrante des projets et des activités courantes des LNC et que leurs processus actuels d'analyse de la sûreté et d'évaluation de la sûreté exigent l'évaluation des conditions météorologiques et climatiques extrêmes. Le représentant des LNC ajoute que les normes de conception des LNC sont en train d'être révisées de sorte à y inclure des exigences liées à la résilience climatique. En outre, le représentant des LNC mentionne qu'en prévision de changements climatiques potentiels, les LNC ont apporté des améliorations sur leurs sites (p. ex. remplacement de ponceaux et élaboration d'un plan de gestion forestière).
72. Pour donner suite à la préoccupation soulevée par la Première Nation de Kebaowek au sujet de la mobilisation préalable à la rédaction du rapport de mi-parcours, la Commission demande au personnel de la CCSN de décrire son processus de mobilisation des Nations et communautés autochtones. Le personnel de la CCSN résume son processus de mobilisation, y compris les

possibilités de financement, et souligne que le processus est semblable à celui appliqué pour tout document ou rapport présenté à la Commission. Un représentant des LNC souligne que les LNC communiquent avec la Première Nation de Kebaowek aux termes d'un cadre de référence, lequel prévoit des réunions mensuelles planifiées de groupes de travail.

### *Discussion*

73. La Commission demande aux LNC d'expliquer pourquoi la plupart des événements qu'ils ont déclarés ont trait à la protection-incendie. Un représentant des LNC souligne que 5 des événements déclarés concernaient des fuites dans une canalisation d'eau d'incendie et que les LNC ont mis en place un projet pour évaluer et remettre en état le système souterrain d'eau d'incendie selon les besoins, tandis que la majeure partie des autres événements avaient trait à des déficiences imprévues des systèmes de protection-incendie qui ont duré plus de 12 heures. Le représentant des LNC souligne que les événements de ce type sont le signe d'une infrastructure vieillissante, un problème que les LNC continuent d'évaluer et de s'employer à résoudre.
74. La Commission demande aux LNC de fournir de plus amples renseignements sur la non-conformité relative à l'inventaire d'uranium 235 dans une installation des Laboratoires de Chalk River qui est mentionnée à la section 4.4.1 du CMD 23-M30. Un représentant des LNC répond que les LNC sont dotés d'un système de suivi de l'inventaire et qu'ils se sont attachés à identifier et à caractériser les matières au sein de l'installation pour s'assurer qu'elles sont inférieures à la limite de masse qui exigerait que la zone fasse l'objet de sa propre évaluation de la criticité.
75. La Commission demande aux LNC de fournir des renseignements supplémentaires sur les déchets radioactifs reçus de sources externes en 2022. Un représentant des LNC souligne que la quantité se situe dans la plage de quantités reçues normalement de producteurs commerciaux hors site tels que des hôpitaux, des universités et des petites entreprises. Concernant la répartition des déchets reçus de sources externes, les LNC ont signalé dans leur mémoire supplémentaire [CMD 23-M30.1B](#) que des 111,6 mètres cubes (m<sup>3</sup>) de déchets, 45,6 m<sup>3</sup> étaient des déchets commerciaux (77 % étaient classés comme des déchets de faible activité, et 23 % comme des déchets de moyenne activité<sup>25</sup>) et 66 m<sup>3</sup> étaient

---

<sup>25</sup> Selon le document d'application de la réglementation de la CCSN intitulé [REGDOC-3.6. Glossaire de la CCSN](#), les déchets de faible activité se définissent comme des déchets solides radioactifs qui contiennent des matières dont la teneur en radionucléides est supérieure aux niveaux de libération et aux quantités d'exemption établis, mais qui sont généralement caractérisés par une quantité limitée de radionucléides à

des déchets retournés à la suite d'un traitement hors site des déchets des LNC (p. ex. les cendres provenant de l'incinération des déchets).

76. Prié de s'exprimer sur la corrélation entre, d'une part, l'embauche et la formation de nouveaux effectifs et, d'autre part, certains des problèmes opérationnels signalés dans le RSR des LNC de 2022 (p. ex. la pause-sécurité aux Laboratoires de Whiteshell), un représentant des LNC répond que, depuis 2018, la priorité des LNC est passée de l'exploitation de réacteurs nucléaires et de la production d'isotopes au déclassement et aux capacités relatives aux déchets. Le représentant des LNC précise qu'en raison de ce changement, il a fallu concevoir une approche systématique à la formation pour les membres du personnel occupant des postes essentiels et pour maintenir en poste le personnel et lui donner une formation d'appoint. Le représentant des LNC ajoute que l'une des leçons apprises de l'événement aux Laboratoires de Whiteshell est la nécessité d'une organisation centralisée de gestion de la formation, de l'apprentissage et du perfectionnement.
77. La Commission souligne la qualité du RSR des LNC de 2022 et dit apprécier l'information fournie en réponse aux questions des commissaires et remercie le personnel de la CCSN, les représentants des LNC et d'EACL ainsi que les intervenants de s'être rendus disponibles pour discuter du RSR des LNC et du rapport de mi-parcours pour les Laboratoires de Chalk River.

#### Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022

78. Concernant les [CMD 23-M31](#) et [CMD 23-M31.A](#), le personnel de la CCSN présente le RSR de 2022 sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada (le RSR sur les substances nucléaires). Le RSR sur les substances nucléaires de 2022 résume le rendement en matière de sûreté des titulaires de permis dans les secteurs médical, industriel, commercial, universitaire et de recherche, tel qu'il a été évalué par le personnel de la CCSN pour l'année civile 2022. Les installations d'accélérateurs de particules de catégorie IB<sup>26</sup>, qui sont examinées selon un cycle triennal et qui ont été abordées pour la dernière fois dans le [RSR sur les substances nucléaires de 2019](#), n'ont pas été incluses dans le RSR de 2022 puisque les 2 installations faisaient l'objet d'audiences sur le renouvellement de permis (y compris d'interventions) en

---

longue période. Les déchets de moyenne activité, quant à eux, se définissent comme des déchets solides radioactifs qui émettent en général un rayonnement pénétrant assez puissant pour nécessiter l'utilisation d'un blindage durant la manipulation et le stockage temporaire.

<sup>26</sup> Ces installations de catégorie IB sont TRIUMF (Tri University Meson Facility) et le Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS).

2022<sup>27</sup>. Le personnel de la CCSN ajoute que ces installations seront incluses dans le RSR sur les substances nucléaires de 2023.

79. Le RSR sur les substances nucléaires de 2022 comprend les renseignements suivants :
- un aperçu des inspections menées par le personnel de la CCSN
  - l'évaluation, par le personnel de la CCSN, de la conformité et du rendement des titulaires de permis, l'accent étant mis sur les DSR qui constituent les indicateurs les plus pertinents du rendement des titulaires de permis en matière de sûreté<sup>28</sup>
  - les mesures d'application prises par le personnel de la CCSN, y compris les ordres et les sanctions administratives pécuniaires
  - les doses de rayonnement aux travailleurs et le rendement des titulaires de permis pour ce qui est de maintenir les doses au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (ALARA)
  - les événements déclarés à la CCSN par les titulaires de permis
  - les activités de relations externes et de mobilisation du public menées par le personnel de la CCSN
  - une mise à jour sur les activités relatives aux garanties, les règlements internationaux et d'autres engagements
80. En outre, le personnel de la CCSN présente l'information suivante :
- une mise à jour sur Mississauga Metals & Alloys Inc. (MM&A)<sup>29</sup>
  - les activités de mobilisation, y compris des communications écrites et une réunion en personne, auprès de 3 parties intéressées, en guise de suivi au RSR sur les substances nucléaires de 2021
  - un résumé des modifications apportées au RSR de 2022 en réponse aux commentaires formulés, p. ex. :

---

<sup>27</sup> L'audience publique sur les demandes de renouvellement de permis du CCRS et de TRIUMF Accelerators Inc. a été tenue les 23 et 24 mars 2022. Le [31 mai 2022](#), la Commission a renouvelé le permis d'exploitation d'un accélérateur de particules de catégorie IB du CCRS pour une période de 10 ans, et le [16 juin 2022](#), la Commission a renouvelé le permis d'exploitation d'un accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF Accelerators Inc. pour une période de 10 ans.

<sup>28</sup> Les DSR ciblés sont le Système de gestion, la Conduite de l'exploitation, la Radioprotection, la Sécurité, la Santé et sécurité classiques, et la Protection de l'environnement dans le cas des titulaires de permis de déchets de substances nucléaires.

<sup>29</sup> Comme il est mentionné dans le CMD 23-M31, MM&A a déclaré faillite le 20 août 2021 et son permis de déchets de substances nucléaires a donc expiré le 28 février 2022. La faillite de MM&A a été portée à l'attention de la Commission lors de sa [réunion d'octobre 2021](#). Le personnel de la CCSN continue de faire le point sur ce dossier dans le RSR sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada.

- une explication plus détaillée du calcul de la cote attribuée à un DSR ainsi que des divers facteurs qui influent sur cette cote, afin d'aider le lecteur à interpréter les résultats
  - les modifications apportées à l'approche employée pour le suivi des tendances dans le RSR de 2022 (c.-à-d. comparer les cotes de rendement pour 2022 à la moyenne sur 5 ans)
  - des renseignements additionnels sur le processus d'autorisation et le type d'activités autorisées couvertes par le rapport
- les principaux sujets des interventions soumises pour le RSR sur les substances nucléaires de 2022, dont les suivants :
    - la disponibilité des données portant spécifiquement sur les rejets dans l'environnement et les rapports sur le rendement dans d'autres DSR
    - des renseignements supplémentaires sur les industries réglementées en soi
    - des renseignements supplémentaires sur les événements à déclaration obligatoire
    - des renseignements supplémentaires sur le rendement du secteur médical pour le DSR Radioprotection

### *Interventions*

81. Concernant la [disponibilité du PFP de la CCSN pour le RSR sur les substances nucléaires de 2022](#), un [comité d'examen de l'aide financière](#) a recommandé qu'une [somme maximale de 10 000 \\$](#) soit accordée à l'Association canadienne du droit de l'environnement et au Projet pour la transparence nucléaire.
82. L'Association canadienne de radioprotection ([CMD 23-M31.1](#)), l'Association canadienne du droit de l'environnement ([CMD 23-M31.2](#)), le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire ([CMD 23-M31.3](#)) et le Projet pour la transparence nucléaire ([CMD 23-M31.4](#)) ont soumis des mémoires à propos du RSR sur les substances nucléaires de 2022.
83. L'Association canadienne de radioprotection ([CMD 23-M31.1](#)) et l'Association canadienne du droit de l'environnement ([CMD 23-M31.2](#)) se disent préoccupées de la tendance à la baisse du rendement dans le secteur médical. La Commission demande au personnel de la CCSN de s'exprimer sur le rendement dans ce secteur. Le personnel de la CCSN répond qu'il n'y a pas de préoccupation immédiate au chapitre de la santé et de la sécurité dans le DSR Radioprotection pour le secteur médical. Il souligne la complexité des données analysées pour le secteur médical ces 5



dernières années et des tendances connexes, et décrit l'orientation réglementaire et les mesures prises avant la pandémie de COVID-19. Le personnel de la CCSN ajoute que certaines des améliorations prévues ont été éclipsées par l'incidence qu'a eue la pandémie sur le secteur médical. Le personnel de la CCSN ajoute aussi que le [Règlement sur la radioprotection](#)<sup>30</sup> a été modifié en 2020 et que les résultats d'inspection rapportés dans le RSR de 2022 témoignent d'une situation où les titulaires de permis appliquaient de nouvelles exigences. Le personnel de la CCSN explique que, si l'on exclut les non-conformités liées à la mise en œuvre du *Règlement sur la radioprotection* modifié, le rendement est comparable à celui enregistré dans d'autres secteurs et par les années passées.

84. Toujours au sujet des tendances à la baisse du rendement pour le DSR Radioprotection qui ont été observées dans le secteur médical, la Commission demande si le personnel de la CCSN a exploré la nature systémique de la question et les données antérieures aux 5 dernières années. Le personnel de la CCSN répond qu'il n'a pas analysé les tendances à long terme, mais qu'il pourrait le faire à l'avenir. Il souligne que si un aspect lié à la radioprotection se voit attribuer une cote faible lors d'une inspection, cette cote est reflétée dans l'ensemble du DSR Radioprotection. À titre d'exemple, le personnel de la CCSN mentionne que si un titulaire de permis ne peut produire seulement un des dossiers demandés, mais est conforme à toutes les autres exigences, il sera tout de même considéré comme non conforme à la disposition applicable du *Règlement sur la radioprotection*.
85. Dans son intervention ([CMD 23-M31.2](#)), l'Association canadienne du droit de l'environnement évoque le manque de transcriptions d'audience et de réunion sur le site Web de la CCSN. Sur cette question, le registraire de la Commission par intérim explique que les transcriptions ont été retirées du site Web de la CCSN afin d'assurer la conformité à la [Loi sur les langues officielles](#)<sup>31</sup> et que les transcriptions demeurent disponibles sur demande auprès du Greffe de la Commission.
86. Concernant l'intervention de l'Association canadienne de radioprotection ([CMD 23-M31.1](#)), la Commission demande au personnel de la CCSN de s'exprimer sur la référence aux dosimètres thermoluminescents (DTL) à la section 5 du RSR (CMD 23-M31). Le personnel de la CCSN répond qu'il n'y a pas

---

<sup>30</sup> DORS/2000-203.

<sup>31</sup> L.R.C. 1985, ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.). La *Loi sur les langues officielles* dispose que toute forme de communications, qu'elle soit orale, écrite, électronique, virtuelle ou autre, doit être publiée simultanément dans les 2 langues officielles. Comme les transcriptions reflètent la langue utilisée au cours d'une réunion ou d'une audience, elles demeureront accessibles au public sur demande.



de préoccupations spécifiques liées à l'utilisation de DTL par les titulaires de permis et ajoute qu'il entrera en contact avec l'Association canadienne de radioprotection afin de répondre à son commentaire.

### *Discussion*

87. Lorsque la Commission lui demande si les cotes déclarées pour le secteur médical seraient acceptables s'il était question du secteur des centrales nucléaires, le personnel de la CCSN répond qu'on ne peut pas comparer directement les 2 situations. Il souligne que les profils de risque varient d'un secteur à l'autre et que les exigences et, donc, la conformité réglementaire sont normatives pour le secteur médical, plutôt que fondées sur le rendement comme dans le cas du secteur des centrales nucléaires.
88. La Commission demande d'autres précisions sur les différences dans le système de cotation de la CCSN pour la radioprotection entre les divers secteurs. Le personnel de la CCSN explique que les secteurs de programme utilisent tous la même structure de cotation et que la différence tient à la manière dont la structure est appliquée. Le système de cotation est décrit plus en détail dans le mémoire du personnel de la CCSN (annexe J du CMD 23-M31).
89. La Commission demande des renseignements sur les stratégies additionnelles que le personnel de la CCSN emploie pour assurer la conformité dans le secteur médical. Le personnel de la CCSN donne des exemples d'activités entreprises en 2023 pour régler les cas de non-conformité observés dans le secteur médical, notamment :
  - des webinaires à l'intention des titulaires de permis au sujet des attentes et des exigences de la CCSN au chapitre du *Règlement sur la radioprotection* révisé
  - un dialogue continu avec l'Association canadienne de radioprotection par l'entremise du groupe de travail sur l'amélioration continue
  - cibler les sous-secteurs de la médecine nucléaire et de la médecine nucléaire vétérinaire en se concentrant sur les points à améliorer relevés lors des inspections, et offrir la possibilité de faire examiner proactivement, par le personnel de la CCSN, les programmes de radioprotection des titulaires de permis et les procédures connexes afin d'assurer la conformité au règlement révisé

90. Soulignant que les 3 événements classés au niveau 1 selon l'[Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques](#)<sup>32</sup> concernaient des vols de jauges portatives<sup>33</sup> (section 6 du CMD 23-M31), la Commission demande de plus amples renseignements sur les interventions menées par la CCSN en réponse à de tels événements. Le personnel de la CCSN explique que lorsqu'une jauge portative est volée, le titulaire de permis concerné doit signaler l'incident en communiquant avec l'agent de service de la CCSN<sup>34</sup>. Ensuite, le personnel de la CCSN contacte le titulaire de permis afin de demander des renseignements supplémentaires sur la jauge, y compris le type et le numéro de série, interroge la base de données de la CCSN d'après cette information, puis avise les parties concernées. Le personnel de la CCSN souligne que les titulaires de permis disposent de 21 jours pour fournir un rapport écrit complet et, si la jauge n'est pas trouvée, des mises à jour trimestrielles sont requises. Le personnel de la CCSN ajoute que la jauge demeure dans la base de données des substances nucléaires et de l'équipement réglementé perdus ou volés de la CCSN jusqu'à ce qu'elle soit retrouvée. Le personnel de la CCSN souligne que, dans bien des cas, les jauges volées se trouvent dans des véhicules qui ont été ciblés en vue d'être volés.
91. La Commission demande une confirmation que la sûreté et la sécurité des matières nucléaires entreposées sur le site de MM&A sont maintenues. Le personnel de la CCSN confirme que la sûreté et la sécurité des matières nucléaires se trouvant sur le site de MM&A sont assurées des façons suivantes :
- la présence de gardiens de sécurité en tout temps sur le site de MM&A
  - la réception de rapports quotidiens des gardiens de sécurité
  - la réalisation d'inspections périodiques servant à confirmer les rapports de sécurité et à vérifier que les champs de rayonnement demeurent au niveau de fond ou près de ce niveau
92. La Commission souligne la qualité du RSR sur les substances nucléaires de 2022 et remercie le personnel de la CCSN pour ses réponses aux questions des commissaires.

---

<sup>32</sup> L'échelle INES compte 7 niveaux (0 à 7) et sert à communiquer au public l'importance sur le plan de la sûreté des événements nucléaires et radiologiques. Un événement de niveau 1 représente une anomalie qui peut avoir une incidence sur la défense en profondeur.

<sup>33</sup> Des jauges portatives contenant des substances nucléaires comme du césium 137 ou un mélange d'américium 241/béryllium sont utilisées pour un éventail d'applications industrielles, comme des mesures de la densité ou de l'humidité.

<sup>34</sup> La ligne d'urgence de l'[agent de service de la CCSN](#) est accessible en tout temps pour signaler un incident nucléaire qui concerne une installation nucléaire ou des matières radioactives.

- |  |  |
|--|--|
| 93. La Commission demande que dans le RSR sur les substances nucléaires de 2023, le personnel de la CCSN ajoute des renseignements sur les activités additionnelles de relations externes et de communication et sur les efforts en matière de conformité entrepris pour régler certaines des non-conformités relevées pour le DSR Radioprotection dans le secteur médical.  | <b><u>Mesure de suivi</u></b><br>d'ici<br>décembre<br>2024 |
| 94. La Commission souligne l'importance de mener des enquêtes afin de cerner la cause profonde des tendances négatives et des non-conformités se rapportant au DSR Radioprotection dans le secteur médical. La Commission demande au personnel de la CCSN de présenter une mise à jour sur les données disponibles concernant le secteur médical pour 2023 au cours d'une réunion publique de la Commission qui aura lieu au printemps 2024. | <b><u>Mesure de suivi</u></b><br>d'ici<br>l'été 2024       |

### **RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES**

95. En ce qui a trait au [CMD 23-M45](#), qui comprend le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les mises à jour suivantes :
- les activités s'inscrivant dans le cadre du projet de remplacement des composants majeurs visant la tranche 3 de la centrale nucléaire de Bruce Power ont débuté en mars 2023, et le projet avance selon le calendrier prévu; l'installation de la cloison est achevée, et les travaux de drainage et d'assèchement du modérateur sont en cours
  - la tranche 5 de la centrale nucléaire de Bruce Power a subi un arrêt imprévu le 22 octobre 2023 en vue de la réparation d'une fuite du circuit caloporteur dans une conduite d'instrumentation, et elle fonctionne à 80 % de sa pleine puissance en date du 2 novembre 2023
  - la tranche 8 de la centrale nucléaire de Bruce Power fait l'objet d'un arrêt prévu pour entretien depuis le 15 septembre 2023 et elle devrait être remise en service en décembre 2023
  - la réfection de la tranche 1 de la centrale de Darlington d'Ontario Power Generation (OPG) progresse selon le calendrier prévu
  - la réfection de la tranche 4 de la centrale de Darlington d'OPG, entamée en juillet 2023, progresse selon le calendrier prévu; les activités de drainage du modérateur sont en cours
  - on s'attend à ce qu'OPG soumette une demande officielle pour la levée du point d'arrêt réglementaire en vue du chargement du combustible dans la tranche 1 de la centrale de Darlington en avril 2024 et la tranche 4 en juillet 2025
  - la tranche 1 de la centrale de Pickering d'OPG a été remise en service à pleine puissance le 25 octobre 2023 à la suite de l'arrêt prévu d'une machine de chargement de combustible

- la tranche 8 de la centrale de Pickering d'OPG fait l'objet d'un arrêt prévu pour entretien et elle devrait être remise en service en janvier 2024
96. Dans son mémoire, CMD 23-M45, le personnel de la CCSN fait le point sur la progression des engagements de Bruce Power et d'OPG concernant le programme de recherche et développement (R-D) sur les concentrations d'hydrogène équivalent (Heq). Le personnel de la CCSN fait savoir que, selon son examen des plans de R-D et la première mise à jour fournie par Bruce Power et OPG le 29 mars 2023, il est satisfait de l'état d'avancement et de la portée des travaux. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il examine la deuxième mise à jour semestrielle soumise par Bruce Power et OPG le 27 septembre 2023 et qu'il s'attend à la présenter à la Commission lors de sa [réunion publique prévue en décembre 2023](#).
97. La Commission demande que le personnel de la CCSN décrive sommairement le rôle qu'il joue dans le programme de R-D sur le Heq. Le personnel de la CCSN explique que son rôle consiste à évaluer les résultats des diverses activités de recherche menées par Bruce Power et OPG et à vérifier si les préoccupations en matière de sûreté relevées ont été adéquatement réglées. Le personnel de la CCSN souligne qu'au besoin, il pourrait prendre part à des activités distinctes par l'entremise du programme de recherche et de soutien de la CCSN, mais qu'il ne participerait pas au programme de l'industrie.
98. Interrogé au sujet des retards pour certains des engagements en matière de R-D, le personnel de la CCSN répond qu'il s'attendait à ce que certaines dates soient ajustées à mesure que les titulaires de permis progressent dans leurs travaux et obtiennent une meilleure idée de la nature et du délai d'exécution de certaines des activités. Il souligne que les titulaires de permis fournissent des mises à jour et des renseignements sur les divers engagements au cours de réunions semestrielles régulières.
99. Prié de donner des précisions sur le type d'expérimentations qu'effectuent les titulaires de permis dans le cadre du programme de R-D sur le Heq, le personnel de la CCSN répond qu'il s'agit d'expérimentations physiques menées avec des matériaux de tubes de force retirés des réacteurs. Le personnel de la CCSN souligne que des matériaux irradiés sont utilisés dans les expériences et que ces dernières exigent une planification et des protocoles de manipulation minutieux de même que des environnements contrôlés.
100. La Commission demande de plus amples renseignements sur la fuite à la tranche 5 de la centrale nucléaire de Bruce. Le personnel de la CCSN répond que la tranche 5 a été placée en état d'arrêt

forcé pendant 10 jours à partir du 22 octobre 2023 en vue de la réparation d'une fuite dans une conduite d'instrumentation du circuit caloporteur. Un représentant de Bruce Power ajoute qu'il s'agit d'une fuite au niveau du filetage dans une conduite d'instrumentation, semblable à une autre fuite qui est survenue à la [tranche 4 en juin 2023](#) (rapport initial d'événement, [CMD 23-M20](#)). Le représentant de Bruce Power souligne que Bruce Power a mis en place un programme d'entretien continu pour évaluer les conduites d'instrumentation dans diverses tranches, régler les problèmes et éviter que des fuites similaires se reproduisent. Le représentant de Bruce Power souligne également qu'au cours de l'arrêt de la tranche 5, 104 conduites d'instrumentation ont été évaluées et qu'un entretien préventif a été effectué suivant les besoins.

101. La Commission remercie le personnel de la CCSN d'avoir inclus un tableau qui résume les engagements liés au programme de R-D sur les concentrations de Heq ainsi que l'état d'avancement de chaque engagement.

## **POINT DE DÉCISION – DOCUMENT D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION**

### Document d'application de la réglementation REGDOC-2.2.1, *Performance humaine*, version 2

102. Concernant le [CMD 23-M32](#), le personnel de la CCSN soumet le document d'application de la réglementation (REGDOC<sup>35</sup>) REGDOC-2.2.1, *Performance humaine*, version 2, à l'acceptation de la Commission en vue de sa publication et de son utilisation. Le personnel de la CCSN explique que le REGDOC-2.2.1, version 2, précise les exigences et fournit de l'orientation sur la manière dont les demandeurs et les titulaires de permis d'installations nucléaires de catégorie I et de mines et usines de concentration d'uranium peuvent comprendre et gérer les facteurs humains, technologiques et organisationnels (HTO) qui sont associés à leur programme de performance humaine. Le personnel de la CCSN souligne que le REGDOC-2.2.1, version 2, établit 4 exigences :
- consigner la stratégie et les pratiques pour gérer le programme de performance humaine
  - mettre en œuvre une approche systémique de la gestion du

---

<sup>35</sup> Les [REGDOC](#) jouent un rôle clé dans le cadre de réglementation de la CCSN. Ils permettent d'expliquer aux demandeurs et titulaires de permis ce qu'ils doivent accomplir pour se conformer aux exigences établies en vertu de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) (LSRN) et de ses règlements d'application. Lorsqu'elles sont incluses dans le fondement d'autorisation, les exigences des REGDOC sont obligatoires et doivent être respectées pour l'obtention (ou le renouvellement) d'un permis ou pour l'exploitation d'une installation nucléaire.

- programme de performance humaine
- assigner la responsabilité du programme de performance humaine à un membre désigné de la haute direction
- apprendre et assurer une amélioration continue grâce à l'analyse systémique et à la compréhension de la performance humaine

103. Le personnel de la CCSN fournit également des renseignements sur les activités de consultation publique menées à l'égard du REGDOC-2.2.1, version 2. Il signale que, durant la période de consultation, qui s'est tenue du 23 août au 21 novembre 2022, il a reçu 36 commentaires distincts des 7 répondants suivants :

- Bruce Power
- Association nucléaire canadienne
- Laboratoires Nucléaires Canadiens
- Cameco Corporation
- Énergie NB
- Ontario Power Generation
- Prodigy Clean Energy

Le personnel de la CCSN ajoute qu'au cours de l'élaboration du REGDOC-2.2.1, version 2, il a rencontré des spécialistes du Groupe de travail sur la culture de sûreté et les facteurs organisationnels et humains du Groupe des propriétaires de CANDU (COG) et les représentants des affaires réglementaires du COG afin de discuter de l'ébauche du document.

104. Le personnel de la CCSN indique que les principales questions soulevées lors de la consultation publique portaient sur ce qui suit :

- la clarification des composants du programme de performance humaine
- l'utilisation du terme « culture d'équité »
- l'utilisation d'un modèle unique pour gérer la performance humaine
- des renseignements complémentaires sur le concept des HTO et l'analyse systémique de la performance humaine
- la mise en œuvre des exigences énoncées dans le REGDOC

Le personnel de la CCSN fait savoir que le personnel a examiné et pris en compte tous les commentaires reçus lors de la période de consultation publique et que des réunions de suivi ont été tenues en mars et en avril 2023 avec des parties intéressées de l'industrie afin de discuter de toute préoccupation restante.

105. Le personnel de la CCSN souligne également qu'il s'attend à ce que le REGDOC-2.2.1, version 2, ait une incidence positive sur la surveillance réglementaire et les activités des titulaires de permis au chapitre de la performance humaine, et ce, des façons suivantes :
- en fournissant des interprétations réglementaires claires aux demandeurs et aux titulaires de permis
  - en assurant la conformité aux pratiques réglementaires internationales, inscrivant ainsi le Canada au rang des organismes de réglementation de premier plan
  - en mettant fortement l'accent sur l'amélioration continue par des activités proactives de relations externes et des contacts réguliers avec l'industrie
  - en offrant une approche claire, moderne et flexible pour la gestion de la performance humaine dans le secteur nucléaire
106. La Commission s'interroge sur la mise en œuvre, du point de vue d'un titulaire de permis, du REGDOC-2.2.1, version 2, et sur le type d'activités que celui-ci devra entreprendre pour satisfaire aux exigences. Le personnel de la CCSN répond qu'il incombe aux titulaires de permis d'appliquer les exigences, nouvelles ou révisées, énoncées dans les REGDOC, qui varieront selon les programmes et processus existants du titulaire de permis. Le personnel de la CCSN mentionne que, comme approche générale, il avisera les titulaires de permis concernés et demandera des plans de mise en œuvre, y compris une analyse des écarts et un calendrier de mise en œuvre. Ce plan de mise en œuvre, une fois examiné et approuvé par le personnel de la CCSN, serait inclus dans une révision du Manuel des conditions de permis. Le personnel de la CCSN ajoute qu'une fois que le REGDOC fera partie du Manuel des conditions de permis, les critères de vérification de la conformité des futures inspections ou évaluations techniques comprendront les nouvelles exigences.
107. La Commission demande quelles sont les attentes du personnel de la CCSN quant aux calendriers de mise en œuvre des titulaires de permis. Le personnel de la CCSN souligne que la performance humaine ne constitue pas un nouvel aspect de la surveillance réglementaire. Il explique que, généralement, un titulaire de permis dispose de 6 mois après avoir reçu une lettre l'avisant de l'ajout ou de la révision d'un REGDOC pour fournir un plan de mise en œuvre. Toutefois, comme la situation de chaque titulaire de permis est différente selon le degré de maturité de ses programmes et processus existants, le personnel de la CCSN ne prescrit pas un calendrier pour la mise en œuvre. Le personnel de la CCSN souligne qu'il travaillera avec les titulaires de permis afin de s'assurer qu'ils comprennent bien les nouvelles exigences et que chaque titulaire de permis élabore un plan de mise en

œuvre adapté à ses propres activités et pratiques. Les représentants d'Énergie NB et d'OPG soulignent qu'ils ont été consultés tout au long de l'élaboration du REGDOC révisé et que les titulaires de permis de catégorie I sont dotés de programmes matures de performance humaine qui ont été améliorés sur une longue période. Ces représentants expriment également leur soutien envers le REGDOC-2.2.1, version 2, et la clarté que celui-ci apporte à la surveillance réglementaire et aux inspections.

108. Lorsqu'on lui demande si le REGDOC-2.2.1, version 2, contribuera à la réduction des non-conformités en matière de performance humaine, le personnel de la CCSN répond qu'à long terme, l'approche systémique instaurée par le REGDOC révisé devrait avoir une incidence positive au chapitre des événements à déclaration obligatoire liés à la performance humaine, en réduisant à la fois la quantité d'événements et leur gravité. Cela dit, à court terme, il se peut qu'il y ait une augmentation du nombre d'événements en matière de performance humaine en raison de la sensibilisation accrue, de la prise en compte systémique des activités et actions relatives à la performance humaine, ainsi que de l'application de nouvelles exigences par les titulaires de permis.
109. La Commission s'interroge sur la transparence et l'accessibilité des REGDOC. Le personnel de la CCSN répond qu'à l'heure actuelle, la transparence et l'accessibilité sont assurées des façons suivantes :
  - la présence d'un résumé sur la page d'accueil de chaque REGDOC, lequel est rédigé dans un langage simple et publié sur le site Web externe
  - l'inclusion d'une description sommaire claire et concise dans les communications qui accompagnent les REGDOC publiés à des fins de consultation publique
  - l'inclusion de rédacteurs techniques dans l'équipe de rédaction d'un REGDOC afin de s'assurer que le langage employé dans l'ensemble du document est clair et concis
  - la création d'un projet pilote interne de la CCSN qui servirait à étudier la possibilité de numériser le cadre de réglementation afin de s'assurer que les documents sont interrogeables et faciles à naviguer
  - offrir divers moyens par lesquels le grand public pourrait poser des questions sur le cadre de réglementation, par exemple des webinaires, la ligne d'information de la CCSN ou un outil de communication directe avec le personnel de la CCSN



110. La Commission souligne que le REGDOC a été bien rédigé et qu'il est bien équilibré pour ce qui est de la quantité de détails, de sorte qu'il s'applique à un public large tout en fournissant suffisamment de renseignements et d'orientation à l'égard des exigences établies.

Décision relative au REGDOC-2.2.1

111. Au vu des recommandations soumises par le personnel de la CCSN, la Commission accepte le REGDOC-2.2.1, *Performance humaine*, version 2, en vue de sa publication et de son utilisation. La Commission juge que le REGDOC clarifie les exigences pour les demandeurs et qu'il cadre avec les pratiques et les orientations internationales actuelles sur ce sujet. La Commission a rendu sa décision à cet égard après la réunion<sup>36</sup>.

**DÉCISION**

Clôture de la réunion publique

112. La réunion publique est levée à 14 h 51 (HE), le 2 novembre 2023.

*Document original en anglais signé le 8 décembre 2023 (e-Doc 6931717)*

\_\_\_\_\_  
Rédactrice du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Registraire de la Commission

\_\_\_\_\_  
Date

<sup>36</sup> Décision de la Commission à l'égard du document d'application de la réglementation REGDOC-2.2.1, CCSN, novembre 2023.

## ANNEXE A

CMD	Date	e-Doc
23-M43	2023-10-13	7143111
Avis de réunion de la Commission pour les 1 <sup>er</sup> et 2 novembre 2023		
23-M44	2023-10-18	7133899
Ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu les 1 <sup>er</sup> et 2 novembre 2023 au 140, promenade du Portage, Phase IV, Gatineau (Québec)		
23-M44.A	2023-10-26	7148915
Ordre du jour révisé de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu les 1 <sup>er</sup> et 2 novembre 2023 au 140, promenade du Portage, Phase IV, Gatineau (Québec)		
23-M46	2023-10-18	7149128 – Anglais 7149006 – Français
Point d'information		
Mise à jour sur les programmes de consultation et de mobilisation de la CCSN		
Présentation par le personnel de la CCSN		
23-M30	2023-08-02	7067398
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire du personnel de la CCSN		
23-M30.A	2023-10-25	7152569 – Anglais 7152777 – Français
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Présentation par le personnel de la CCSN		
23-M30.1	2023-08-03	7100775
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River		
Mémoire des Laboratoires Nucléaires Canadiens		
23-M30.1A	2023-10-25	7153817
Point d'information		

Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River		
Présentation des Laboratoires Nucléaires Canadiens		
CMD	Date	e-Doc
23-M30.3	2023-10-02	7138952
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn		
23-M30.3A	2023-10-25	7153745
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Présentation de la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (A. Two-Axe Kohoko)		
23-M30.6	2023-10-03	7139279
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de la Fédération des Métis du Manitoba		
23-M30.6A	2023-10-25	7153771
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Présentation de la Fédération des Métis du Manitoba (M. Riel)		
23-M30.7	2023-10-04	7139666
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire du Projet pour la transparence nucléaire (P. Feinstein)		
23-M30.10	2023-10-11	7144678
Point d'information		

Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de la Première Nation de Kebaowek (J. Roy et R. Van Schie)		
23-M30.2	2023-10-02	7138928
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de la Première Nation des Chippewas de Kettle et Stony Point		
23-M30.4	2023-10-02	7138996
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement		
23-M30.5	2023-10-02	7139092
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire		
23-M30.8	2023-10-04	7139974
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire d'Énergie atomique du Canada limitée		
23-M30.9	2023-10-09	7142396
Point d'information		
Rapport de mi-parcours au sujet des activités autorisées sur le site des Laboratoires de Chalk River et Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2022		
Mémoire de la Première Nation de Hiawatha		
23-M45	2023-10-23	7151239
Rapport d'étape		
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires		

Mémoire du personnel de la CCSN		
23-M32	2023-10-10	7139052
Point de décision		
REGDOC-2.2.1, <i>Performance humaine</i> , version 2		
Mémoire du personnel de la CCSN		
23-M32.A	2023-10-24	7151607 – Anglais 7151646 – Français
Point de décision		
REGDOC-2.2.1, <i>Performance humaine</i> , version 2		
Présentation par le personnel de la CCSN		
23-M31	2023-08-11	7105904 – Anglais 7105926 – Français
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Mémoire du personnel de la CCSN		
23-M31.A	2023-10-23	7151491 – Anglais 7151502 – Français
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Présentation par le personnel de la CCSN		
23-M31.1	2023-10-03	7139533
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Mémoire de l'Association canadienne de radioprotection		
23-M31.2	2023-10-03	7139431
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement		
23-M31.3	2023-10-03	7139466

Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Mémoire du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire		
23-M31.4	2023-10-03	7139480
Point d'information		
Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2022		
Mémoire du Projet pour la transparence nucléaire		
23-M39	2023-10-18	7148487 – Anglais 7148513 – Français
Point d'information		
Mise à jour sur le Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE)		
Présentation par le personnel de la CCSN		
23-M40	2023-10-18	7147402 – Anglais 7147536 – Français
Point d'information		
Participation du Canada à la 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> réunion d'examen conjointe de la <i>Convention sur la sûreté nucléaire</i>		
Présentation par le personnel de la CCSN		